

Image not found or type unknown



Contrat d'adhésion salle de sport

Par **galloute**, le **18/04/2011 à 16:32**

Bonjour,

Je me suis inscrite dans une salle de sport le 07/06/2010 avec un prélèvement de 35 € par mois .Depuis le mois de mars étant dans l'impossibilité de payer le prélèvement n'as pas été honoré (je n'allait plus a la salle) donc je leur doit deux mois soit 70€ et la surprise début avril la salle a encaisser le chèque de caution d'une valeur de 420 € sans me prévenir de rien du tout ! Le contrat ne parle en aucun cas du fait qu'il se réserve le droit d'encaisser ce chèque en cas impayée . Sont-ils dans leur droit ?

Par **chaber**, le **20/04/2011 à 07:48**

Bonjour

tout chèque émis peut être encaissé immédiatement.